

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST SAUVEUR DE PUYNORMAND**

L'an deux mille treize le neuf avril

Le Conseil municipal de la Commune de St Sauveur de Puynormand, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MOULINIER Gérard, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 mars 2013

Présents : MM : RESSE Jean-Jacques, DUBET Jean-Pierre adjoints, Mmes CHAUSSADAS Muriel, TERRIEN Dominique, GUILLEMAN Marie-Paule et CADOT Martine.

Absents excusés : MM. MOULINIER Gérard pouvoir à Melle CHAUSSADAS, MICOINE Claude pouvoir à Monsieur DUBET, MM. DOLE Franck, PUYTHORAC Franck et DESGROPPES Bernard.

Secrétaire de séance : Mme TERRIEN

Approbation des comptes rendus des séances du 8 Février et du 8 Mars 2013 à l'unanimité.

Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes

Monsieur l'Adjoint au Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière de décembre 2012.

La réunion cantonale du 2 avril 2013, présidée par Monsieur YERLES, Conseiller Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de **13 774.00€**

Après avoir écouté ces explications,
le Conseil municipal après en avoir délibéré
à l'unanimité des membres présents et représentés
décide :

- de réaliser en 2013 les opérations suivantes :

| | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| <u>Travaux de voirie</u> | 36 127,93€ TTC - 30 207.30€ HT |
| <u>Autres investissements</u> | |
| Travaux de bâtiments | 2 903,89€TTC - 2 428.00€ HT |
| Matériel | 32 068.35€ TTC – 26 713.00€ HT |
| | 34 972.24€ TTC – 29 241.00€ HT |
| <u>Total général</u> : | 71 100.17€ TTC 59 448.30€ HT |

- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de : 13 774.00€

- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour : 57 326.17€.

Demande d'adhésion au SIVU CHENIL de la Commune de PUJOLS SUR DORDOGNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 NOVEMBRE 1983 -modifié successivement les 1er OCTOBRE 1991, 17 FÉVRIER 1993, 6 AOÛT 1993, 29 MARS 1996, 7 NOVEMBRE 1996, 26 MAI 1997, 27 AVRIL 1998, 27 AVRIL 1999, 5 NOVEMBRE 1999, 5 AVRIL 2000, 6 JUILLET 2000, 10 JANVIER 2001, 13 JUIN 2001, 14 MAI 2002, 12 SEPTEMBRE 2002, 21 AOÛT 2003, 13 AOÛT 2004, 20 AVRIL 2005, 7 JUIN 2006 29 JANVIER 2007, 21 MAI 2007, 1^{er} JUILLET 2009, 18 JUIN 2010 et 7 AOÛT 2012- portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais regroupant, initialement, 53 communes de l'arrondissement de LIBOURNE,

VU la délibération en date du 1^{er} MARS 2013 par laquelle le conseil municipal de la commune de PUJOLS SUR DORDOGNE sollicite son adhésion au S.I.V.U. du chenil du Libournais,

VU la délibération du comité syndical du SIVU du chenil du Libournais en date du 18 MARS 2013 acceptant la demande d'adhésion dont il s'agit,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la vocation du S.I.V.U. est d'accueillir le plus grand nombre possible de communes,

ACCEPTTE la demande d'adhésion au S.I.V.U. formulée par la commune de PUJOLS SUR DORDOGNE.

Ont signé au registre les membres présents,

Ecole :

Monsieur DUBET propose de valider le questionnaire proposé par Madame la Directrice de l'Ecole de ST SAUVEUR DE PUYNORMAND, relatif aux rythmes scolaires, à soumettre aux parents d'élèves. Le Conseil municipal donne son accord.

Conseil d'école :

Monsieur DUBET souligne les difficultés rencontrées par les petites communes pour mettre en place des activités dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires. Il fait remarquer que la gratuité pour tous n'est plus possible.

Monsieur DUBET accueille Monsieur LHEUREUX FRANCK Trésorier de Coutras.

Compte administratif 2012

Monsieur DUBET donne la parole à Madame CADOT pour la présentation du Compte administratif.

Fonctionnement

dépenses : 287 860.76€
recettes : 356 050.86€

Investissement

Dépenses : 112 618.71€

Recettes : 262 781.71€
Au 31 décembre 2012 : excédent 11 853.96€ - affectation : 333 245.65€.
Le Compte administratif 2012 en voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Compte de gestion 2012 :

Approbation du compte de gestion de Monsieur LHEUREUX Franck , receveur.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur DUBET Jean Pierre.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2012** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2012**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2012**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que tout est régulier

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2012 au 31 Décembre 2012**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2012** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2012**, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger : /

Ont signé au registre des délibérations :

MM DUBET Jean Pierre, RESSE Jean Jacques, Mmes CHAUSSADAS Muriel, TERRIEN Dominique, GUILLEMAN Marie Paule, CADOT Martine.

Affectation du résultat

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur DUBET Jean Pierre, après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice **2012**,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2012,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants
décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

| | Résultat 2011 | Virement à la SF | Résultat de L'exercice 2012 | Reste à Réaliser 2012 | Solde des restes à réaliser | Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat |
|----------------|---------------|------------------|-----------------------------|--------------------------------|-----------------------------|---|
| Investissement | -138 309.04€ | | 150 163.00€ | 299.00€ ----- 13 300.00€ | 13001.00€ | 24 854.96€ |
| fonctionnement | 451 012.60€ | 185 957.05€ | 68 190.10€ | | | 333 245.65€ |

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement
Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|---|-------------|
| EXEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE au 31/12 | 333 245.65€ |
| Affectation obligatoire : | |
| A la couverture d'autofinancement et / ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 0€ |
| Solde disponible affecté comme suite : | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 0€ |
| | 333 245.65€ |
| Total affecté au c/1068 : | 0€ |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE au 31/12/ | |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | |

Vote des taux d'imposition de l'année 2013

Monsieur DUBET présente aux membres du Conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013.

Le Conseil municipal décide après en avoir délibéré d'appliquer les mêmes taux qu'en 2012.
Pour :

| | |
|--------------------------------|--------|
| -la Taxe d'habitation : | 12,27% |
| -la Taxe foncière (bâti) : | 25.88% |
| -la Taxe foncière (non bâti) : | 67.12% |

Suite à l'entrée de la Commune dans la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI), le taux de la Contribution foncière des entreprises n'est plus voté par le Conseil municipal. Les taux proposés sont votés à l'unanimité.

Budget 2013

Monsieur DUBET présente le budget 2013,

Dépenses d'investissement : 241 214.04€

Recettes d'investissement : 241 214,04€ (dont 11 853,96€ excédent)

Recettes de fonctionnement : 630 542,65 €

Dépenses de fonctionnement : 630 542,65€

Le Conseil municipal approuve le Budget 2013.

SMICVAL

Madame CADOT Martine commente la réunion relative en particulier au vote du Budget 2013 et aux différents emplois à pourvoir. Le compte rendu est à la disposition de tous à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.